Les derniers marais *maritimes* de Gironde ?

LE VERDON-SUR-MER

→ *Marais du Conseiller et Marais du Logit*

CURUMA

Pointe de Grâve,
Marais du Logis et
Marais du Conseiller en
haut à gauche

Les marais du Verdon sur Mer, situés à La Pointe du Médoc, ont été creusé au XIIe siècle lorsque l'Homme a entrepris d'exploiter ces terres inondables.

Ces marais sont des espaces dont l'usage a fait l'histoire du territoire. Ce sont également des milieux reconnus au plan national et européen pour leur valeur écologique et patrimoniale .

Cette richesse fragile, aujourd'hui menacée, suscite un nouvel intérêt dont vous pouvez être les acteurs !

*
Mattes : polders, zones gagnées sur les rives de l'estuaire (sur la carte ci-dessus, zone hachurée en blanc).

Un écrin d'abondances...

Les marais du Verdon sont classés Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO).

Seule la partie forestière du marais du Logit fait l'objet d'une procédure de classement Natura 2000...

Oasis d'air salin nichée au cœur de la forêt Domaniale de la Pointe de Grave, les marais du Verdon offrent des richesses naturelles insoupçonnées au promeneur attentif. Leur histoire originale est liée à celle d'un village installé là où le plus grand estuaire d'Europe se fait mer.

La juxtaposition de deux milieux naturels.
Ici l'association de l'eau douce, berceau de grandes roselières*, et l'eau saumâtre*, favorable à la salicorne*, favorise la richesse de ces espaces naturels. La première s'écoule naturellement depuis les nappes souterraines et le bassin versant* tandis que la seconde s'achemine grâce au chenal creusé jusqu'à l'estuaire de la Gironde qui s'emplit lors des marées hautes.

Différents propriétaires.
Le marais du Logit appartient en grande partie à la Commune du Verdon. La partie forestière qui le borde est une propriété du Conseil Général de la Gironde et est classé Espace Naturel Sensible (ENS). Au marais du Conseiller, ce sont les roselières qui sont classée ENS le reste est propriété du Port Autonome de Bordeaux (PAB).

La reconnaissance des spécialistes
Ces deux espaces ayant attiré très tôt l'attention des scientifiques et des spécialistes, ils ont reçu un classement reconnaissant leur grande richesse.

Ci-dessous, photo du Chenal bordé d'Armoises, Marais du Conseiller et esquisse d'Aster Maritime

*
Roselière :
Zone où poussent principalement des roseaux.

Eau saumâtre :
Mélange d'eau douce et d'eau de mer.

Salicorne :
Plante comestible poussant sur les terres salées, dont on extrayait la soude.

Bassin versant :
Territoire qui recueille les eaux de ruissellement et d'infiltration alimentant un cours d'eau.

De gauche à droite :

Aster maritime, Armoise, Cardère

Inule, Jonc vue d'ensemble et gros plan

Prunelle, Obione, Salicorne

Iris, Roseaux, Statice

Ci-dessous, remise en eau après un assec

Arrière-plan :
Roselière. Marais du Logit

Plantes...

De gauche à droite : Araignée, Bourdon et Cantharis, Aigrette garzette.

Tortue cistude, Palourdes, Mante religieuse.

Rainette, Clairon, Héron.

Lavagnon, Libellule, Flambe.

Ci-dessous, Palourde.

De gauche à droite, esquisses de : Huitres, Anguille, Gobie nain et Plie

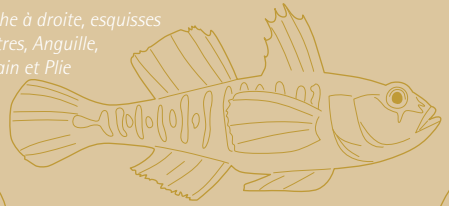

Bêtes et bestioles

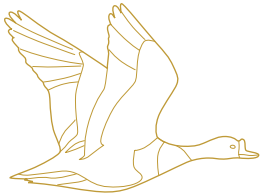

Des fonctions vitales en danger

Un territoire forgé par ses habitants et ses diverses utilisations.
La vie des Hommes s'est ancrée dans ces terres au travers de l'exploitation du sel, des poissons, des huîtres et de l'utilisation des roseaux ou des joncs et des prairies pour le pâturage. Ces usages ont assuré depuis l'origine l'entretien de ces marais. Chaque type d'usage a d'ailleurs créé un paysage avec une faune et une flore qui en dépendent.

De tout temps ces marais ont joué un rôle majeur dans la vie locale : ils ont contraint l'urbanisation de la commune et façonné le caractère des habitants, ils ont toujours permis à ces derniers de puiser dans des ressources toujours renouvelées... préservant ainsi un certain équilibre !

Un développement troublé.
Les marais du Verdon ont mal supporté la transition vers l'ère industrielle puisque la plupart des habitants s'en sont détournés lorsqu'une nouvelle économie s'est soudainement installée dans les années 1970-1980.

De plus, le marais a été progressivement isolé de l'estuaire à cause de l'urbanisation et de l'envasement des chenaux par manque d'entretien.

Les paysages et les habitats écologiques, envahis par les broussailles, sont désormais uniformes.

De la saliculture* à la pêche, de l'ostréiculture à la chasse, c'est tout un patrimoine qui disparaît, un paysage qui ne marque plus les mémoires.

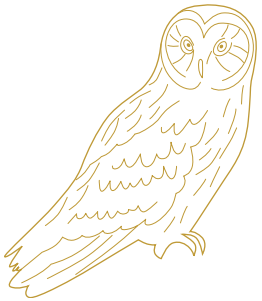

Ci-dessus, esquisses de : Tadorne et Hibou. Ci-dessous, Échasse

Des fonctions à reconquérir
Depuis plusieurs décennies, les fonctions de ces espaces qui nécessitent un entretien se dégradent sans cesse.

➔ Les fonctions hydrologiques d'abord.
Le marais, envasé, n'est plus en mesure d'absorber les excès d'eau lors de fortes pluies ou de grandes marées créant ainsi des problèmes d'inondation.

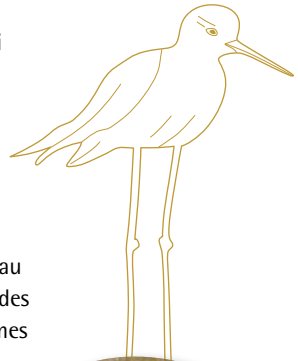

*
Saliculture : Exploitation du sel dans une saline, un marais salant

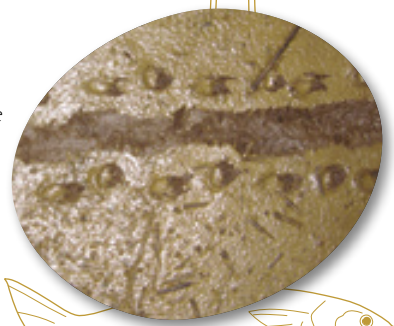

À droite, photo d'empreintes de tortue. De gauche à droite, esquisses de : Gammare, Bar, Crabe vert et Mulet

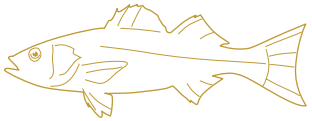

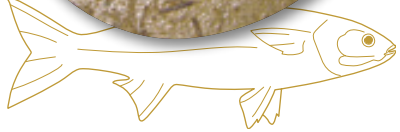

Trente ans d'abandon
et une urbanisation parfois irrationnelle ont causé les dysfonctionnements que connaissent actuellement les marais du Verdon.
Une perte de qualité de vie en découle, liée à :

➔ la forte diminution de la biodiversité,

➔ la déconnexion entre les habitants et leurs ressources de proximité,

➔ une perte d'intérêt paysager,

➔ des risques d'inondation accrus (photo ci-dessous).

De même, faute de constituer un réservoir, il ne peut restituer progressivement les eaux pendant les périodes sèches, que ce soit pour les animaux et les végétaux, pour les nappes souterraines ou pour les besoins de l'agriculture.

De plus, la durée de séjour des eaux sur les marais étant plus courte, les processus de filtration et d'épuration sont de moindre qualité.

➔ Les fonctions biologiques sont également menacées.
Le maintien de la biodiversité est rendu difficile en raison de l'uniformisation des habitats écologiques. Par exemple, depuis les 10 dernières années, l'eau douce est de moins en moins présente. De plus, la présence de l'eau étant restreinte, le site n'offre plus sa pleine capacité en tant que zone de refuge, d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces .

L'eau est au cœur de toutes les fonctions du marais ; indispensable, elle forge l'identité de cet espace.

Ci-dessous, schéma d'aménagement en surverse

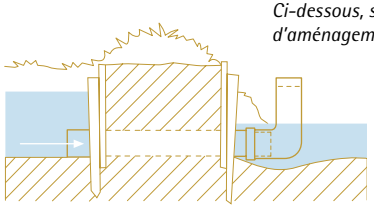

Une nécessité

Réhabiliter, gérer, valoriser...
Ce patrimoine collectif exceptionnel que sont les marais de la Pointe du Médoc nécessite de tout mettre en œuvre pour le protéger.

Après une longue phase de concertation, chaque propriétaire, l'association Curuma et leurs partenaires ont donc décidé d'entreprendre la réhabilitation et l'entretien de ces espaces.

Leur objectif est la réapropriation du marais par l'homme à travers des activités adaptées, complémentaires et sources de revenus.

Toutes les actions envisagées sont répertoriées dans les "Plans de gestion" pour les marais du Logit et du Conseiller.

Ci-contre, les travaux d'entretien et de réhabilitation

Ci-dessous, évaluation et suivi de la qualité du marais

Des plans de gestion pour réhabiliter les marais du Verdon
L'objectif de ces plans est de s'approcher d'un "état de référence", d'une époque où l'entretien et la valorisation étaient assurés par l'activité agricole ou aquacole et les usages coexistants (jardins, promenades, chasse....).

Les trois grands enjeux et objectifs des plans mis en œuvre par l'association Curuma sont les suivants :
➔ La gestion de l'eau : la restauration des ouvrages hydrauliques, leur utilisation raisonnée et la transmission des savoir faire utiles à leur entretien.
➔ L'étude, la restauration et la préservation du patrimoine naturel qui garantit une biodiversité fondamentale.
➔ La valorisation de ce patrimoine collectif pour redonner une image positive à ces marais au travers de l'agriculture, l'aquaculture et l'écotourisme.

Les Partenaires : Agence de l'eau, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de Gironde et Fondation Nicolas Hulot

Fauche sur le marais du Logit avec la municipalité du Verdon

Les acteurs
➔ Association de Chasseurs,
➔ Entente Interdépartementale de Démoustication (EID),
➔ Syndicat Intercommunal de Bassin Versant (SIBV) Nord Médoc,
➔ Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins,
➔ Association Syndicale de Marais (ASM)

Paroles de citoyens :

"Nous n'avons aucune étude scientifique à notre disposition, mais il est clair que notre production a besoin d'une eau de parfaite qualité...",
J.M. Bertet, aquaculteur

"Préserver, partager, transmettre : on ne peut défendre que ce que l'on aime profondément"
F. Andron, chasseur

Concertation, action et implication

Les plans de gestion pour les marais cherchent à respecter et préserver la diversité tant écologique que socio-économique et n'engendrent pas de contraintes réglementaires supplémentaires.

Les acteurs en place conservent leurs responsabilités. En revanche la coordination de l'action de tous est indispensable !

En gardant à l'esprit que les intérêts de chacun sont disparates, l'association Curuma mène des actions concertées avec les différents usagers de ces espaces (chasseurs, pêcheurs, aquaculteurs, agriculteurs, riverains, promeneurs, etc). Le rôle de médiateur que tient l'association Curuma a en partie fondé les bases du projet de réhabilitation et cimente le lien entre usagers et propriétaires. Toutefois, une des clefs de la réussite de ce projet commun reste l'implication de tous !

Des alternatives individuelles
Il est incontestable que depuis quelques années, de plus en plus de personnes prennent conscience de la valeur de notre territoire et de sa fragilité face à la pression humaine qui ne cesse d'augmenter.

Parallèlement à ce constat, nous sommes de plus en plus nombreux à redécouvrir nos marais et à vouloir les protéger contre toute détérioration voire même contre l'extinction.

Pour participer à cette action, l'association Curuma cherche à comprendre le fonctionnement des marais du Verdon et à transmettre les connaissances accumulées depuis 1993. Mais seule l'appropriation de ce patrimoine par tous garantira sa survie.

Reste la question cruciale : comment chacun peut il intervenir en faveur de ces espaces ?

Le pâturage, une solution souvent adaptée pour l'entretien des prairies

Les actions que VOUS pouvez mener

➔ Contribuez à la lutte contre la prolifération de moustiques : soyez secs avec les moustiques, évacuez les eaux stagnantes. http://www.eidatlantique.eu/

➔ Privilégiez le désherbage manuel ou des produits et qui se dégradent rapidement dans le milieu aquatique lors de l'entretien des berges et des jardins. www.ademe.fr/particuliers/Fiches/dangereux

➔ Ne jetez pas vos déchets, y compris les déchets verts, dans les chenaux, esteys, jalles ou dans le marais.
Déchetterie du Verdon-sur-Mer : 05 56 09 76 49.

➔ N'hésitez pas à communiquer vos connaissances, observations ou votre expérience aux structures responsables de la gestion des marais.
Association des Marais du Conseiller, Place de la Mairie à Saint-Vivien-de-Médoc.

➔ Luttez contre les espèces envahissantes même si elles semblent décoratives (herbe de la pampa, baccharis ou faux cotonnier...) en privilégiant les espèces locales comme l'arbousier, le tamaris ou le saule.
Conservatoire Botanique Aquitaine/ Poitou Charentes : conservatoire.botanique@laposte.net

➔ Laissez les animaux dans leur environnement : la tortue cistude est par exemple une espèce protégée qui ne s'adaptera pas dans votre jardin...
Association Cistude Nature : 05 56 28 47 72

➔ Soutenez et consommez des produits issus de l'agriculture raisonnée en marais comme l'aquaculture extensive locale. http://www.forum-marais-atl.com/index.html

Curuma est une association loi 1901 créée en 1993, reconnue au titre de la protection de la nature en 2006, qui a pour objet de favoriser la réhabilitation des zones humides en Médoc par la gestion et la sensibilisation du public.

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

a été créée en 1990 et reconnue d'utilité publique en 1996. ONG apolitique et non-confessionnelle, la Fondation a pour but de développer l'éducation à l'environnement. Il s'agit d'un engagement éducatif, scientifique et culturel au service du patrimoine naturel de l'humanité; elle participe à la diffusion de connaissances sur l'état écologique de notre planète et met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour convaincre le plus grand nombre de la nécessité de passer à l'acte afin d'aller vers une nouvelle forme de société et de culture basée sur un développement durable. Les actions de la Fondation sont réalisées grâce au soutien des partenaires fondateurs: EDF, L'Oréal, TF1, de ses partenaires programmes et du Collège des partenaires PME.

Association Curuma
www.curuma.org

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme:
www.fnh.org